



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 7 juin 2019
Convocation des conseillers :
le 7 juin 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 14 juin 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Luc Majerus, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 10.1. Etat des restants pour l'exercice 2018; décision

Vu l'état des restants pour l'exercice 2018 présenté par Monsieur le receveur communal;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 juin 2019;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après discussion dudit état:

**décide
à l'unanimité**

d'approuver l'état des restants 2018 présenté par Monsieur le receveur communal, comme suit:

SERVICE ORDINAIRE:

Restants:

3/036/691000/99001 1.036.993,58 €

3/036/692000/99001 (Etat)

Décharges:

3/036/645000/99002 41.323,92 €

TOTAL de l'ordinaire: 1.078.317,50 €

